13 JUILLET 2018 | NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT | DÉPÔT LÉGAL 100/1991 | DIRECTEUR DE PUBLICATION **ABDELMOUNAIM DILAMI**

Les documents de

L'ECONOMISTE

Entreprise Certifiée Qualité ISO 9001 version 2015

Système de Management de la Qualité certifié ISO 9001 version 2015 par BUREAU VERITAS MAROC

MRE: Une diaspora en quête d'écoute

(Ph. Bziouat)

En partenariat avec

Royaume du Maroc
Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères
et de La Coopération Internationale Chargé des Marocains
Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration

المملكة المغربية
الوزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية
والتعاون الدولي المكلفة بالمغاربة
المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة

Opération Marhaba, mode d'emploi

■ Dispositif logistique, technique et humain pour un transit plus fluide

■ La Fondation Mohammed V préparée à faire face aux imprévus

■ Tanger-Med supporte 65% du volume des passagers

PLUS de 531.000 MRE ont déjà franchi le sol marocain pour passer les vacances estivales. Une cadence qui va augmenter pour dépasser les 2,2 millions enregistrés l'année dernière, est-il indiqué auprès des autorités. Côté marocain, le dispositif d'accueil sur tous les points est en place. Depuis que la Fondation Mohammed V pour la solidarité a pris en charge l'opération de transit, en collaboration avec le ministère en charge des MRE, les choses se sont nettement améliorées.

Sur le plan sécuritaire, des ressources humaines sont mobilisées au niveau de la DGSN, de la Gendarmerie royale et des forces auxiliaires. Les postes frontières sont équipés de matériel de détection électronique et de scanners *(Ph L'Economiste)*

Elle a déployé un dispositif logistique d'envergure, combinant moyens techniques et humains. Il s'agit d'une mobilisation de plus de 1.000 personnes, composées de médecins, infirmières, assistantes sociales et des volontaires affectés aux différents points de transit. Le but est d'être à l'écoute des MRE, de les assister et de leur fournir les secours nécessaires tout au long de leur trajet jusqu'à leur arrivée dans leurs familles.

Une logistique conçue et mise en place bien avant l'arrivée des MRE. L'opération de transit, baptisée Marhaba a été gérée par une commission nationale, présidée par le ministère de l'Intérieur. C'est cette cellule qui a préparé le dispositif organisationnel, tout au long de l'année. En parallèle, un mécanisme de concertation a été mis en place entre le Maroc et l'Espagne, à travers la commission mixte maroco-espagnole de transit. Les deux partenaires ont coordonné leurs actions en fonction de trois composantes essentielles, à savoir la sécurité, la proximité et la fluidité. Ce dernier axe représentant l'essentiel des retours au pays, un accent particulier a été mis sur le transport maritime. En effet, il représente près de 44% des flux transitant par les ports du Royaume. Pour cette opération, les principales dispositions prises concernent essentiellement la mise en place d'un plan de flotte qui sera assuré par 9 compagnies maritimes. Celles-ci exploitent pas moins de 24 navires, et d'autres seront mobilisés lors des périodes de grande affluence. Ce plan de flotte assurera une capacité journalière globale de 40.000 passagers et 11.000 véhicules. Sur ce volet, plusieurs mesures ont été prises pour garantir la régularité et le respect des engagements des compagnies maritimes, notamment la mise en place d'un cahier des charges par ligne maritime a été adoptée. Le but est d'assurer la validité des certificats, l'amélioration de l'accomplissement des formalités administratives à bord, la mise en place des navires de substitution en cas d'arrêt technique et la qualité des services à bord.

Ainsi, au niveau du Port de Tanger-Med qui supporte à lui seul 65% du volume des passagers empruntant la voie maritime, plusieurs disposition ont été prises, notamment la mise à disposition de 10 navires sur la ligne Tanger Med-Algésiras, le traitement spécifique des autocars par l'autorité portuaire, à travers l'enregistrement, la réservation et la distribution des cartes d'embarquement au niveau de la gare maritime Tanger-Med. A cela, s'ajoutent le renforcement de la signalisation et la mise en place d'un système de sonorisation complémentaire du port et l'instauration d'un mode de gestion des files d'attente à bord des navires. Tout cela a nécessité une enveloppe financière de 65 millions de DH, destinés à des réaménagements portuaires, à l'amélioration de l'affichage et à la maintenance des équipements et des installations techniques.

Le transport aérien n'est pas en reste. En effet, dans le cadre de son programme 2018, la RAM a élargi son dispositif en renforçant les fréquences des vols et le développement des capacités de transport. Cela, à travers l'ouverture de nouvelles lignes directes, l'exploitation de certaines par des vols supplémentaires et l'affrètement de nouveaux appareils pour desservir au mieux les destinations privilégiées par les MRE. ❑

M.C.

Aires de repos

LA Fondation Mohammed V pour la solidarité a réactivé les 20 espaces aménagés au Maroc et à l'étranger pour accompagner l'intensité du trafic aérien et maritime enregistré régulièrement durant la période estivale. Il s'agit des aires de repos à Taourirt, Tazaghine et Jebha ainsi que les sites d'accueil des ports de Tanger-Med, Tanger-ville, Nador, Al Hoceïma, Bab Sebta, Bab Melilla et les aéroports de Casablanca, Oujda, Agadir, Fès et Marrakech. A l'étranger, les sites d'accueil Marhaba sont situés au niveau des ports européens d'Almeria, Algésiras et Motril en Espagne, Sète en France et Gênes en Italie.❑

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration

الوزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية والتعاون الدولي المكلفة بالمغاربة المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة

1 الورشة الموضوعاتية الأولى للخبراء المغاربة المقيمين بفرنسا

ATELIER THÉMATIQUE DES EXPERTS MAROCAINS DE FRANCE

الابتكار والتكنولوجيات الحديثة : الفرص المتاحة للمغرب

INNOVATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES : LES OPPORTUNITÉS POUR LE MAROC

Mcmream Mcmream www.marocainsdumonde.gov.ma

Benatiq mise sur la mobilisation des compétences

■ **Un programme basé sur le réseautage et les partenariats sur des projets concrets**

■ **La «Région 13» pour booster l'implantation des investisseurs MRE au Maroc**

■ **Une cellule pour le traitement des requêtes des MRE**

Pour déboucher sur du concret, Abdelkrim Benatiq multiplie les initiatives avec les compétences marocaines du monde comme pour le projet basé sur le principe de géolocalisation pour faciliter la recherche d'emploi (Ph. Bziouat)

- L'Economiste: Vous avez beaucoup parlé de mobilisation des compétences marocaines à l'étranger. Comment comptez-vous procéder?

- Abdelkrim Benatiq: Le Maroc a affiché une forte volonté pour mobiliser ses compétences de l'étranger en les considérant comme acteurs du développement économique et social et levier d'encouragement de l'investissement et du transfert d'expertises et du savoir-faire. Nous avons mis en place une politique intégrée en faveur des Marocains du monde visant la protection de leurs droits, la consolidation des liens culturels avec le Royaume et la mobilisation des compétences pour contribuer aux différents chantiers de développement initiés par SM le Roi. Le ministère et la CGEM ont lancé en juillet 2017 la «Région 13», dédiée aux entrepreneurs marocains du monde. Il s'agit d'une plateforme qui a pour objectif de créer un espace d'échanges entre ces Marocains et ceux du Maroc et d'inciter les investisseurs MRE à s'implanter et à opérer sur le marché marocain. Le but est de faciliter le développement des échanges économiques marocains sur les marchés étrangers.

Aussi, plusieurs réseaux de compétences ont vu le jour, qu'ils soient géographiques comme pour l'Allemagne, les Etats-Unis, le Canada, la France ou thématiques à l'instar des avocats, des médecins ou des experts aéronautiques marocains du monde. Notre programme est de mobiliser les compétences sur la base du réseautage et de la mise en relation entre nos compétences à l'étranger et les différents partenaires au Maroc, sur des projets concrets.

- Quelle est votre évaluation de «la Région 13»?

- Le bilan est positif, car dans le cadre de sa mise en œuvre, 4 forums ont été organisés au Maroc avec une population cible de plus de 400 investisseurs potentiels. Il s'agit notamment de forums organisés avec les compétences marocaines d'Allemagne, de France, des Etats-Unis et des Emirats arabes unis. A titre d'exemple, un réseau d'experts aéronautiques marocains du Canada planche actuellement avec notre ministère sur la mise en place d'un partenariat avec Aéro Montréal qui sera lancé en octobre prochain. Et pour faire suite au dernier atelier thématique des experts marocains de France qui a eu lieu les 4 et 5 juillet derniers, plusieurs projets vont être soutenus et notamment celui basé sur le principe de géolocalisation pour faciliter la recherche d'emploi.

- Des MRE sont régulièrement victimes de spoliation de leurs biens immobiliers et fonciers. Comment traitez-vous ce dossier?

- L'assistance et l'appui des Marocains du monde dans leurs demandes administratives et procédures juridiques, y compris lors de l'acquisition d'un bien immobilier, sont en tête des priorités de la stratégie du ministère. Ainsi, tout membre de la communauté marocaine qui s'estime lésé en raison de la non-conformité du produit immobilier acquis à la promesse de vente conclue, est en mesure de déposer sa réclamation auprès de la cellule du traitement des requêtes, logée dans notre département, qui l'étudie en collaboration avec les acteurs concernés.

- Ce n'est pas cela qui va régler leurs problèmes?

- Attention, le ministère délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration est membre permanent du comité mixte chargé du suivi des dossiers de spoliation des biens immobiliers et fonciers, mis en place suite à une instruction royale. Présidé par le ministère de la Justice, il est composé de représentants du département des Affaires étrangères, de la Conservation foncière et du parquet général. Il a pour principale mission, la réception et l'étude des requêtes émises dans ce cadre, en concertation avec les institutions judiciaires compétentes. Il se réunit à la demande du ministère de la Justice. En plus, nous avons signé une convention de partenariat avec la Conservation foncière, qui a abouti à la mise en ligne de l'application mobile «Mohafadati». Celle-ci permet à ses utilisateurs, moyennant un code d'accès, d'être informés en temps réel, de toute opération inscrite sur leurs titres de propriété. Ce service numérique gratuit permet aux usagers de suivre à distance la situation et les formalités opérées sur leurs biens et titres fonciers, à travers un sms ou mail, qu'ils reçoivent systématiquement une fois le traitement d'une demande introduite en ligne est effectué sur le portail de l'Agence.

- Quid de l'apprentissage de la langue arabe pour les enfants des MRE?

- La dimension linguistique occupe une place de choix dans la planification stratégique du ministère. L'idée est de promouvoir l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine, dans les différents pays de résidence de la communauté. L'objectif est de renforcer l'identité marocaine des nouvelles générations et garantir leur attachement au pays d'origine, le Maroc. Cela s'opère via l'enseignement intégré de la langue arabe et de la culture marocaine à l'étranger structuré et réglementé par les conventions cadres de partenariat avec la France, la Belgique et l'Espagne. Mais, à mon avis, une réflexion s'impose, de concert avec les pays d'accueil, afin d'introduire l'enseignement de la langue arabe au profit des enfants d'origine marocaine dans le programme officiel de l'enseignement primaire et secondaire, à l'instar de ce qui se fait en France, avec les langues étrangères comme l'italien, le portugais et l'espagnol, et ce depuis les premières générations d'immigration. Ceci permettra à nos jeunes, dans ces pays, d'apprendre convenablement la langue arabe et consolider les liens culturels avec la mère patrie. ❑

Propos recueillis par
Mohamed CHAOUI

Offre culturelle

LES centres culturels représentent un pilier du rayonnement du Maroc dans les pays d'accueil. A l'heure actuelle, le choix est focalisé sur trois pays pour accueillir trois centres culturels «Dar Al Maghreb». Il s'agit du Canada, avec un centre à Montréal, opérationnel depuis 2016. Ensuite, les Pays-Bas avec un centre à Amsterdam, qui devrait démarrer incessamment. Enfin, la France, avec le projet du nouveau centre culturel marocain à Paris qui a été présenté au Roi en février 2016. La nouvelle maison des cultures maroco-flamande «Darna» a été inaugurée à Bruxelles. Le but est de promouvoir et renforcer la diversité culturelle entre la communauté flamande et marocaine installée en Belgique. A cela s'ajoute le partenariat conclu entre le ministère et la Fondation des trois cultures de la Méditerranée à Séville.❑

Kingdom of Morocco

The Ministry Delegate to the Minister of Foreign Affairs
and International Cooperation in charge of Moroccans
Living Abroad and Migration Affairs

AS PART OF THE IMPLEMENTATION OF THE 13th REGION FOR
MOROCCAN ENTREPRENEURS OF THE WORLD MeM by CGEM

3rd FORUM

of Moroccan Competencies Living in USA

Under the Slogan

Moroccans of the World : Re-engaging Competencies for the Future

In partnership with

American Moroccan
COMPETENCIES NETWORK
شبكة الكفاءات المغربية الأمريكية

Mcmream Mcmream www.marocainsdumonde.gov.ma

L'immobilier domine les investissements

■ Même si à peine 7,7% de leurs transferts sont destinés à l'investissement

■ L'essentiel de leurs transferts engloutis par la consommation

■ Des clubs d'investisseurs en place dans leurs régions

LA progression régulière des transferts des MRE fait voiler la réalité des choses à plusieurs responsables politiques.

Si les montants envoyés au Maroc ont dépassé les 65,3 milliards de DH en 2017 contre 62,5 milliards une année auparavant, cette hausse n'est certainement pas une conséquence d'une politique publique engagée par le gouvernement ou la mise en œuvre d'actions en mesure d'encourager les MRE, particulièrement de la 3e et 4e génération à orienter leurs fonds vers le pays de leurs parents.

En tout cas, ces montants mirobolants ne sont pas orientés vers l'investissement qui ne canalise que 7,7% du total. Et pour cause, 71% sont absorbés par la consommation.

Dans cette partie affectée à l'investissement, c'est l'immobilier qui domine. Ils achètent une maison ou un appartement pour le revendre ou le louer. Mais il y a aussi des jeunes qui viennent avec leurs propres expériences pour s'installer au Maroc, notamment dans l'industrie, les nouvelles technologies et les services. Il faudra peut-être songer à proposer des formules en vue d'accrocher ces nouveaux marocains du monde. Les offres proposées concernent l'achat immobilier et le transfert d'argent. Si on veut attirer les investissements des MRE, il faut multiplier et diversifier les offres, car ailleurs elles sont beaucoup plus attractives.

De son côté, le ministère chargé des MRE a mis en place un dispositif d'appui aux porteurs de projets d'investissement. Il consiste en la mise en place d'une cellule dédiée à leur accompagnement. Leur mission est d'informer et orienter les investisseurs potentiels sur les différents secteurs de l'économie, d'assister les porteurs de projets durant toutes les étapes de réalisation, de la conception à la concrétisation.

Pour Mounia Merzak, directrice de la communication du ministère, il s'agit d'identifier «les formes de partenariat à mettre en place avec les acteurs locaux pour inciter les MRE à contribuer au développement de leur région. Ainsi 16 clubs d'investisseurs ont vu le jour pour les accompagner», dit-elle. Un accompagnement régional est assuré par les Maisons MRE de Nador, Beni Mellal et Tiznit au profit des porteurs de projets originaires de ces régions. Ceci s'inscrit dans le cadre de la proximité de l'administration en faveur des MRE, note la directrice. De même, le département de Abdelkrim Benatiq a mis en place une plateforme digitale (www.marocainsdumonde.gov.ma) comportant une rubrique dédiée intitulée «investissement» qui rassemble les informations relatives à l'acte d'investir (guide à la création de l'entreprise, climat d'affaires, grands chantiers économiques…). Par ailleurs, le ministère a développé également des partenariats stratégiques dans le cadre de la coopération bilatérale avec la France, pour la mise en place du projet «Maghrib Entrepreneurs» avec l'AFD.

Le but est d'appuyer la création d'entreprises par les MRE, via un accompagnement individuel et de proximité en faveur de 100 porteurs de projets à travers deux volets: l'information et la sensibilisation en France, puis l'appui et l'assistance technique au Maroc. Avec la Belgique, le département a développé le projet Maghrib Belgium Impulse. Avec la coopération technique belge, l'objectif est d'accompagner des porteurs de projets belgo-marocains qui contribuent prioritairement au développement de l'économie marocaine.

En outre, un accompagnement personnalisé en pré, en cours et en post-investissement au profit des MRE est assuré par la Fondation Création d'entreprises. Cela dans le cadre du renforcement des capacités internes en matière d'orientation des migrants qui souhaitent créer une TPE ou une PME au Maroc, depuis la genèse de l'idée dans le pays d'accueil jusqu'à la concrétisation du projet au Maroc.

Un système d'information a été mis en place pour le suivi des projets d'investissement des MRE. Une base documentaire dédiée est mise à la disposition des entrepreneurs. Au ministère, on fait valoir quelques success stories de MRE en Afrique. L'une d'entre elles concerne Rania Belkahia, cofondatrice de Afrimarket, une plateforme consacrée au transfert d'argent et au commerce en ligne. Elle a été récompensée en décembre 2016 à Paris par le prix de la jeune entreprise africaine de l'année, décerné par Pierre Gattaz.

L'autre est Fatima Ouanssaidi, co-founder & managing director on Point PR & Life style Management Agency, en Afrique du Sud. La dernière histoire porte sur le «Club des investisseurs marocains au Sénégal», à Dakar, dont l'objectif est de faciliter aux nouveaux opérateurs marocains, qui veulent s'implanter dans ce pays, les démarches administratives auprès des autorités sénégalaises en charge de l'acte d'investir.❑

M.C.

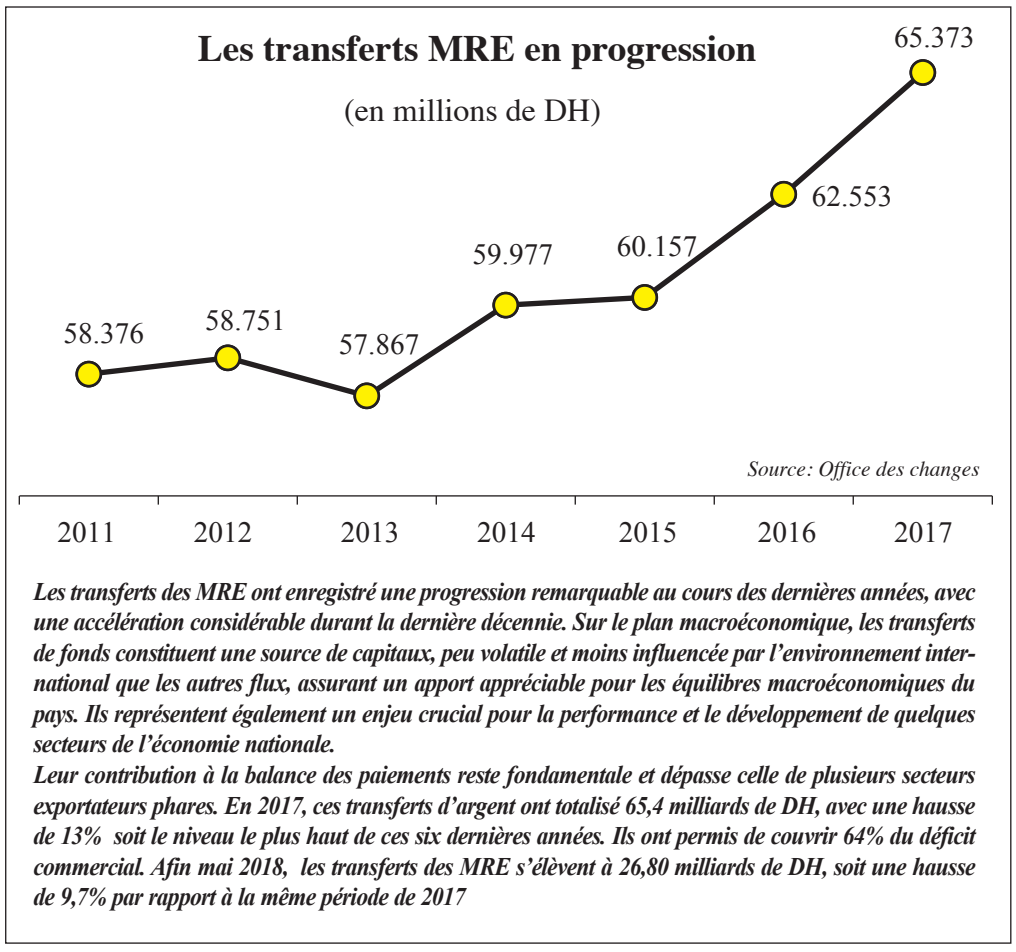

Les transferts des MRE ont enregistré une progression remarquable au cours des dernières années, avec une accélération considérable durant la dernière décennie. Sur le plan macroéconomique, les transferts de fonds constituent une source de capitaux, peu volatile et moins influencée par l'environnement international que les autres flux, assurant un apport appréciable pour les équilibres macroéconomiques du pays. Ils représentent également un enjeu crucial pour la performance et le développement de quelques secteurs de l'économie nationale.

Leur contribution à la balance des paiements reste fondamentale et dépasse celle de plusieurs secteurs exportateurs phares. En 2017, ces transferts d'argent ont totalisé 65,4 milliards de DH, avec une hausse de 13% soit le niveau le plus haut de ces six dernières années. Ils ont permis de couvrir 64% du déficit commercial. Afin mai 2018, les transferts des MRE s'élèvent à 26,80 milliards de DH, soit une hausse de 9,7% par rapport à la même période de 2017

Un appui méconnu

LE dispositif d'appui financier, «MDM invest», garanti par la CCG, a été reconduit. Ce mécanisme d'encouragement des investissements des MRE est très peu connu et mal utilisé. Il s'articule autour d'un apport en fonds propres, en devises, avec au moins 25% du montant du projet, d'une subvention de l'Etat de 10%, plafonnée à 5 millions de DH et d'un crédit bancaire, qui peut atteindre 65%. Les secteurs d'activités éligibles à ce mécanisme sont l'industrie et les services qui y sont liés, l'éducation, l'hôtellerie et la santé.❑

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية و المسح العقاري و الخرائطية
Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

الوزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية
والتعاون الدولي المكلفة بالمغاربة
المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale, Chargé des Marocains
Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration

Les services dématérialisés de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

"toutes les formalités à portée de main"

Services en ligne :

- Certificat de propriété
- Service Mohafadati
- Service Publicité foncière

Formulaires en ligne :

- Demande de certificat
- Demande de duplicata du titre foncier
- Demande de copie des documents
- Demande de bornage/ reprise de bornage
- Demande de consultation

Programme : "باغي نعرف"
sur les chaînes marocaines

2M M1 الأولى

Du lundi au vendredi

www.facebook.com/Mcmream www.twitter.com/Mcmream www.marocainsdumonde.gov.ma www.ancfcc.gov.ma

Le financement participatif séduit les MRE

■ 1,1 milliard de DH d'encours

■ Les banques peaufinent leurs stratégies de communication

■ Et placent des agences mobiles dans les points de transit

LES banques participatives rivalisent d'ingéniosité pour proposer des offres de crédit pour l'achat d'appartements ou de maisons. Le créneau est porteur, d'autant que ce nouveau mode de financement a le vent en poupe dans les milieux immigrés. En effet, les opérateurs du secteur ont déjà identifié l'engouement croissant des MRE pour ce financement à l'occasion des salons d'immobilier organisés dans les pays d'accueil au cours de ce printemps. L'intérêt pour la banque halal au niveau du financement, mais aussi pour l'ouverture de comptes, est incontestable. Du coup, les banques se préparent en conséquence, en peaufinant leurs stratégies de communication en vue de saisir des parts importantes du potentiel de ce nouveau marché. L'une des actions prévues est de nouer des contacts directs dans les régions pourvoyeuses d'émigration et dans les stations balnéaires fréquentées par les MRE. Des banques vont jusqu'à mettre en place des agences mobiles stationnées à Tanger, le site d'où transitent les plus importants flux des Marocains du monde. Ces opérations sont reproduites au niveau des aéroports. Le mot d'ordre est de les accrocher pour signer.

Surtout que le potentiel du marché est énorme. L'encours de crédit que les banques participatives ont jusqu'ici accordé s'élève à 1,1 milliard de DH. En outre, pas moins de 71 agences des banques participatives ont ouvert leurs vitrines à travers le Maroc. Toutefois, ce dispositif n'est pas totalement en place. Et pour cause, l'assurance Atakaful n'est pas encore opérationnelle. Le projet préparé (décret, arrêté et circulaires) a été soumis au Conseil supérieur des oulémas qui a soulevé un problème de principe touchant la loi comme pour les sukuks, a noté une source proche du dossier. Ainsi, l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance (ACAPS), le Secrétariat général du gouvernement et le Conseil supérieur des oulémas ont «travaillé pour préparer une nouvelle mouture qui sera incessamment mise dans le circuit». Les intervenants espèrent une procédure accélérée pour que les choses se mettent en place. Il est à rappeler que l'assurance Atakaful sera ouverte à toutes les branches d'assurance. «Le potentiel va représenter entre 5 et 15% du total du marché. L'important est de commencer et d'aller progressivement, de manière prudente», souligne une source à l'ACAPS.

En tout cas, les professionnels de l'immobilier sont convaincus que la Mourabaha enrichit l'offre immobilière. Il s'agit d'un contrat par lequel la banque acquiert, à la demande d'un client, un bien immobilier à usage d'habitation, en vue de le lui revendre moyennant une marge bénéficiaire convenue et fixée d'avance. Le règlement par le client se fait par des mensualités constantes sur une durée déterminée à l'avance.

La marge commerciale est fixée en fonction de la durée et de la quotité de financement. Pour une Mourabaha immobilière, la durée du règlement peut atteindre 25 ans. Le financement peut porter sur l'acquisition d'un logement neuf ou ancien à usage d'habitation ou encore l'acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un logement à usage d'habitation, avec possibilité d'intégration de l'ensemble des frais de transactions dans le financement», indique un communiqué de la FNPI (Fédération nationale de la promotion immobilière).

Par ailleurs, l'offre des banques liées à la Mourabaha immobilière est caractérisée actuellement par l'absence des produits d'assurance, Atakaful n'existant pas encore sur le marché. En principe, en cas de décès du contractant, l'assurance participative souscrite lors de la signature du contrat assure à la banque le paiement du montant restant dû. La propriété du bien en question passe automatiquement aux héritiers. Or, en attendant la mise en place du Atakaful, le risque est supporté par le client et, éventuellement, les ayants droit, en cas de décès de ce dernier. En effet, en contractualisant la Mourabaha immobilière avec le client, la banque prend toutes ses garanties, notamment l'hypothèque du bien.❑

M.C.

Mourabaha

LE financement Mourabaha pour l'acquisition d'un logement est proposé par plusieurs banques dont notamment la filiale d'Attijariwafa bank (Bank Assafa), celle de la Banque centrale populaire (Bank al Yousr), celle du CIH Bank (Umnia Bank), celle de la BMCE Bank (BTI Bank) et la Société Générale (Dar Al Amane). D'autres sont sur le starting-block en attendant l'assurance Atakaful avant de se lancer dans l'aventure. Il s'agit d'Areda, la filiale du Crédit du Maroc, Al Akhdar Bank du Crédit du Maroc et de Najmah de la BMCI.❑

Financer la construction

OUTRE l'acquisition de l'habitat, l'offre des banques participatives devra se renforcer dans le futur par le financement de l'acquisition des matériaux et des équipements pour la construction d'un bien immobilier.

Le principe reste le même. Cette future offre portera sur un contrat de financement par lequel la banque acquiert, à la demande d'un client, des matériaux et des équipements pour construction d'un bien immobilier, en vue de les lui revendre moyennant une marge bénéficiaire convenue et fixée d'avance. Le règlement par le client se fait par des mensualités constantes sur une durée fixée d'avance. Il est à noter que la finance participative est actuellement disponible sur les principales villes du Royaume, à travers des agences et corners ouverts par les différentes banques agréées pour l'exercice de cette activité.

Cette offre sera élargie aux autres villes progressivement, selon le business plan de chaque banque qui prend notamment en considération l'évolution du marché.❑

M.C.

Vous êtes diplomé en:

Economie, Gestion, Droit, Finances, Journalisme

Vous êtes curieux, persévérant, rigoureux, parfaitement francophone et disposez d'une bonne culture générale. Vous avez de plus, un très fort esprit d'initiative et de synthèse, le sens du travail en équipe et êtes doté d'un excellent relationnel.

Optez pour une carrière de

Journaliste économique

MISSIONS :

En charge de la couverture de l'information économique, politique, sociétale ou financière, vous assurerez avec objectivité, densité et richesse la rédaction de dossiers, d'analyses, d'enquêtes, de reportages et d'articles.

Nous vous offrons, outre une rémunération attractive et une formation performante, la possibilité de vous investir et d'évoluer au sein d'un groupe leader en pleine expansion.

Envoyer votre CV & lettre de motivation + photo par mail : redaction@leconomiste.com

groupe ECO•MEDIAS

Simplification des procédures

Les promesses de 2015

■ Immatriculation à l'état-civil, passeport

■ Homologation des documents: fini la galère aux Affaires étrangères

SUR le papier, les MRE qui viennent pour passer leurs vacances font l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. L'évolution la plus visible depuis deux ans concerne les formalités douanières. Le traitement des passeports et les formalités douanières s'effectuent à bord du bateau. Dans les tribunaux, une permanence leur est spécialement dédiée et, à la Conservation foncière, ils ont leur propre guichet. Les MRE (où l'on recense beaucoup de victimes de spoliation) sont représentés à la Commission de lutte contre la spoliation des biens immobiliers et fonciers. Il a fallu un discours royal à l'occasion du 16e anniversaire de la fête du Trône en 2015, pour réveiller tout le monde. Le Souverain avait souligné la nécessité de mieux répondre aux attentes des MRE et d'adapter, en conséquence, les services administratifs assurés par les postes consulaires et les administrations locales à leurs besoins. Immédiatement, le gouvernement avait pris des dispositions pour déployer les directives royales sur le terrain.

Ainsi, le ministère des Affaires étrangères (dirigé alors par Salaheddine Mezouar) avait lancé un numéro vert (0080000002015) pour recevoir les requêtes des MRE et aménagé des espaces d'accueil dignes de ce nom dans les consulats. Dans la foulée, le rajeunissement du corps des consuls était censé relayer cette stratégie orientée client. S'en est suivie une série d'assouplissements de procédures. Désormais plus de présence physique pour l'immatriculation à l'état-civil, la carte d'identité,… la demande peut se faire en ligne. Par ailleurs, l'homologation des documents administratifs, produits au Maroc et destinés aux administrations des pays d'accueil, est simplifiée suivant la procédure de l'apostille. Les MRE peuvent homologuer ces documents auprès des préfectures du Royaume. Auparavant, et où qu'ils soient, ils devaient pointer au guichet du célèbre service de légalisation du ministère des Affaires étrangères à Rabat. Le ministère des MRE et des Affaires de la migration tente de maintenir la pression sur ses homologues afin que cet élan de simplification ne s'essouffle pas. D'où le développement des applications mobiles «Idarati», «Mahakim» et «Mohafadati» pour l'accès à distance d'un certain nombre de services pratiques. ❑

M.C.

Depuis trois ans, l'administration de la Douane a publié une circulaire spécialement dédiée au traitement des affaires des Marocains du monde. Des équipes sont formées à décliner avec le maximum de souplesse la réglementation douanière *(Ph. L'Economiste)*

Ce qui se fait...

Disponible gratuitement sur le site de l'OCP-Policy Center

Le CCME plombé par l'absence du président

■ «Driss El Yazami n'y a pas mis les pieds depuis 5 ans», selon son SG

■ Le projet de loi organisant le travail du Conseil se fait attendre

■ Le Conseil des oulémas installé à Bruxelles doit être revu

Pour son secrétaire général Abdallah Boussouf, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) joue un rôle consultatif auprès de SM le Roi (Ph. Bziouat)

- L'Economiste: Comment se porte la coopération avec les autres intervenants, notamment le ministère, la Fondation Hassan II, … ?

- Abdallah Boussouf: La multiplicité des intervenants signifie que le Maroc donne une importance capitale à la question migratoire. Le Conseil est consultatif auprès de SM le Roi. Notre métier est l'évaluation des politiques publiques en vue d'élaborer des avis pour que celles-ci soient en phase avec les attentes et les aspirations de la communauté marocaine à travers le monde. Le ministère est dans l'exécutif, la Fondation Hassan II est chargée de l'enseignement et des questions d'ordre culturel. Actuellement, il n'y a pas de vraie coordination entre ces institutions, avec parfois le non-respect des attributions.

- Votre Conseil ne semble pas tourner à plein régime. Pourquoi?

- D'abord à cause de l'absence du président. Driss El Yazami n'a pas mis les pieds au Conseil depuis 5 ans. Pour nous, c'est un handicap. Ensuite, nous n'avons pas de texte qui organise le travail du CCME. Le gouvernement doit élaborer un projet de loi pour remédier à cette situation.

- Sur la table, une proposition pour que les membres du Conseil soient élus par la communauté marocaine. Qu'en pensez-vous?

- Nous avons fait aussi une proposition pour marier les deux formules. La désignation pour avoir de l'expertise, car, il s'agit d'un Conseil consultatif qui doit élaborer des avis, sur la base des compétences de ses membres. L'élection servira à avoir une certaine représentativité. Nous avons donc proposé de constituer le corps des grands électeurs qui viendront de l'ensemble du tissu associatif marocain au niveau de chaque consulat. Ils vont élire leurs représentants dans le futur conseil. Nous attendons toujours un feed-back à notre proposition.

- Vous avez aussi lancé des programmes de lutte contre la pensée extrémiste dans les milieux des MRE. Quel bilan en tirez-vous?

- Ce travail, qui s'inscrit dans le long terme, a commencé à donner ses résultats. Le partenariat avec l'Institut Goethe en Allemagne a permis de former des imams marocains à la langue, l'histoire et la civilisation allemandes. Aujourd'hui, ils sont capables de produire leurs prêches en allemand. D'autres résultats sont visibles sur le terrain, avec l'émergence d'une élite intellectuelle au sein des imams. Nous avons également soutenu la création d'une pièce de théâtre, portée par un de nos membres qui s'appelle Rachid Benzine, qui a été récemment jouée au Maroc.

- Sur le terrain, l'extrémisme prospère, notamment dans les prisons et les quartiers.

- Nous ne sommes pas la seule institution qui travaille sur ce dossier. Le haut Conseil des oulémas des Marocains du monde est installé à Bruxelles. Il est destiné à l'encadrement religieux des Marocains du monde. Aujourd'hui, nous constatons que ce Conseil est touché par une certaine inertie.

- Pourquoi ?

- Il faut qu'il soit composé d'oulémas capables d'abord de produire des discours dans des langues européennes. Ce n'est pas le cas. Il y a dix ans, il avait joué un rôle dans l'introduction du modèle marocain qu'est le rite malekite. Aujourd'hui, il doit passer à une deuxième phase pour répondre aux besoins du débat sur l'islam en Europe. Car, pour être un acteur fiable, il faut que les membres de ce Conseil soient capables d'être des interlocuteurs de l'ensemble de la société, et dans les langues des pays d'accueil.❑

Propos recueillis par
Mohamed CHAOUI

Représentation politique: Le chantier tabou

■ En dépit de l'injonction royale, aucun dispositif n'est mis en place

■ Complicité de l'Intérieur et des partis politiques pour différer ce rendez-vous

■ L'establishment craint d'être poussé vers la sortie par une élite politique des Marocains du monde

AVEC le retour des MRE, pour passer les vacances, la question de leur représentativité politique revient sur la table. Même si le Souverain avait montré la voie il y a une dizaine d'années pour les impliquer dans les institutions et les différents aspects des affaires publiques, pas grand-chose n'a été fait jusqu'ici. En effet, aucun ministre de l'Intérieur n'est arrivé à mettre en œuvre cette recommandation royale. A chaque échéance, on invoque le prétexte du manque de temps et de l'ampleur de la logistique à mettre en place, pour différer ce rendez-vous aux élections suivantes. Par la suite, tout le monde aura oublié cette communauté qui se fait discrète à l'exception de l'été. Dans ces manœuvres, le ministère de l'Intérieur s'est appuyé sur la complicité des partis politiques. A croire que l'establishment craint d'être poussé vers la sortie par une élite politique des Marocains du monde, née et élevée dans des sociétés ancrées dans la démocratie. Du coup, il n'est pas exclu que le scénario du report de la participation politique des MRE ne se reproduise encore une nouvelle fois. Pourtant, aujourd'hui, le gouvernement dispose de suffisamment de temps pour initier un débat et finaliser un projet de loi en vue d'organiser la représentativité politique d'une communauté qui transfère annuellement vers le Maroc plus de 65 milliards de DH.

Cette participation est pourtant réaffirmée dans la Constitution de 2011, comme un droit constitutionnel, en stipulant que «les Marocains résidant à l'étranger jouissent des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales. La loi fixe les critères spécifiques d'éligibilité et d'incompatibilité. Elle détermine de même les conditions et les modalités de l'exercice effectif du droit de vote et de candidature à partir des pays de résidence». Officiellement, le Maroc est convaincu de la nécessité d'assurer une participation politique conséquente et une représentativité effective des MRE dans les institutions consultatives. «Leur implication est de nature à mettre en exergue leurs compétences, leur sens de patriotisme et leur attachement au pays qui, en réalité, ne leur a pas donné grand-chose. C'est également une opportunité de servir leurs intérêts et défendre leurs droits», souligne un responsable du ministère. Pour la concrétisation de la conviction partagée de toutes les composantes de la société, il est impératif de réviser les lois régissant les deux Chambres du Parlement. C'est également une occasion de revoir les textes relatifs aux élections municipales pour permettre à des étrangers vivant au Maroc de voter lors des élections locales. Des pays européens comme notamment l'Espagne pratiquent la réciprocité. Il serait donc intéressant d'avoir des élus d'origine marocaine qui pourraient un jour faire du lobbying pour le Maroc. Toutefois, pour l'opérationnalisation de la participation politique des MRE dans les élections, il est impératif de se préparer à l'avance, en lançant un débat national entre les différentes institutions politiques.❑

M.C.

Précédent

LE Maroc n'est pas novice dans ce domaine. En effet, le Parlement de 1984 comprenait deux députés représentant les Marocains du monde. L'un d'eux était Akka El Ghazi, ouvrier et syndicaliste de la CGT. Devenu célèbre lors des mouvements de grève dans le secteur de l'automobile en France, il avait occupé la Une des magazines et ouvert les journaux télévisés, puis a fini par être élu député au Parlement par les Marocains installés dans ce pays. Il avait intégré le Mouvement populaire.❑

Migration: Comment Rabat donne l'exemple

■ Deux vagues de régularisation de migrants en l'espace de 3 ans

■ Dispositif d'intégration via notamment l'éducation, le logement, la santé…

■ Gotha mondial de la migration en décembre à Marrakech

La politique migratoire, initiée par le Souverain à la fin de 2013, a consisté dans un premier temps à régulariser la situation administrative de dizaines de milliers de migrants clandestins dont l'écrasante majorité est constituée de subsahariens (Ph Bziouat)

EN matière de gestion de l'émigration, le Maroc est en pôle position. En l'espace de trois ans, il a été placé sur une orbite internationale au point que son expérience en la matière fait l'objet d'études des spécialistes et de cours magistraux dans les plus grandes universités internationales. En effet, cette politique migratoire, initiée par le Souverain à la fin de 2013, a consisté dans un premier temps à régulariser la situation administrative de dizaines de milliers de migrants clandestins dont l'écrasante majorité est constituée de subsahariens. Après cette première opération qui avait concerné près de 24.000 personnes, une deuxième vague de régularisation a été lancée. Officiellement, 28.400 demandes ont été déposées. Ces dossiers représentent 113 nationalités. En tout cas, pour cette opération, la consigne royale a été claire: il s'agit d'accorder une durée de séjour plus longue (3 ans au lieu d'une année comme avant), avec des conditions plus souples. Cette politique pourrait s'expliquer par des transformations enregistrées au cours des dernières années. En effet, en matière d'émigration, le statut du Maroc a complètement changé. Initialement pays de transit pour les candidats au mirage européen, il s'est retrouvé avec l'arrivée de centaines de milliers de migrants, pour la plupart des subsahariens, pays d'accueil. Comme l'Europe a renforcé sa politique sécuritaire aux frontières extérieures, l'étau s'est resserré sur cette communauté. Les plus futés ont commencé à travailler dans des secteurs pourvoyeurs de main d'œuvre comme le bâtiment, l'agriculture et le commerce notamment.

«La responsabilité de chacun et la solidarité de tous»

Parallèlement à cette action administrative, la politique suivie sur instructions royales visait également une meilleure intégration des migrants dans la société. Il s'agissait de leur permettre l'accès aux services publics de base comme notamment l'éducation des enfants, l'habitat social et la formation professionnelle. Selon les statistiques officielles, pas moins de 7.500 enfants sont scolarisés dans le système d'enseignement public. Ces actions ont été entreprises en étroite collaboration avec une société civile très active et des organisations internationales très présentes. Le tout sous la supervision du Conseil national des droits de l'homme, présidé par Driss El Yazami

Rabat est présenté comme un modèle dans la gestion des migrants. Cette posture est venue comme une conséquence de sa nouvelle politique migratoire. Aujourd'hui, c'est de notoriété publique, le Maroc défend le principe de la gouvernance de la migration qui repose sur la base de «la responsabilité de chacun et la solidarité de tous». Cette politique est érigée en modèle régional de gestion du phénomène migratoire. D'ailleurs, le Maroc et l'Allemagne co-président du 5 au 7 décembre prochain à Marrakech, le Forum mondial pour la migration et le développement. Quelques jours plus tard (10 et 11 décembre), un autre évènement d'envergure internationale sera organisé par les Nations-Unies dans la même ville. Il s'agit d'une conférence intergouvernementale qui devra adopter «le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières».

Toutes ces étapes qui se focalisent sur le Maroc sont la conséquence d'une politique en matière de migration. Le Roi a décliné sa vision pour le continent à l'occasion du 30e sommet de l'Unité africaine qui s'est tenu à Addis Abeba en janvier dernier. Le rendez-vous était fort symbolique puisqu'il s'agissait de soumettre le document de l'Agenda africain de la migration. Dans l'approche royale, cet Agenda doit tendre à faire de la migration un levier du co-développement, un pilier de la coopération sud-sud et un vecteur de solidarité. Dans cet agenda, il s'agit de «déconstruire, un à un, les mythes associés à la migration, comme l'évocation d'une déferlante migratoire», une image complètement fausse «puisque les migrants ne représentent que 3,4% de la population mondiale». De même, «la migration africaine est d'abord intra-africaine», avait souligné SM le Roi. L'autre mythe à faire tomber porte sur une idée reçue qui consiste à affirmer que la migration appauvrit les pays d'accueil. C'est faux «puisque 85% des revenus des migrants restent dans ces pays». De même «la migration est un phénomène naturel qui constitue la solution et non pas le problème», a affirmé le Souverain.

Par ailleurs, le plaidoyer en faveur de l'Agenda africain sur la migration vise à endiguer le départ des jeunes du continent vers l'Eldorado européen, dans des conditions précaires et au péril de leurs vies. Dans ce discours qui avait marqué un tournant dans l'approche de ce phénomène, SM le Roi a appelé à la mise en place d'une «politique volontariste en faveur de cette jeunesse, l'avenir du continent». «Le destin de nos jeunes est-il au fond des eaux de la Méditerranée et comment la mobilité peut se transformer en une hémorragie?» s'est interrogé le Souverain. Il a par ailleurs appelé à l'émergence d'une «nouvelle Afrique» qui «s'appuie sur une vision concrète et pragmatique». «Il est nécessaire que l'UA entame sa mue», a-t-il plaidé. Selon le Roi, l'agenda africain pour la migration, a été conçu selon une approche inclusive et participative».❑

M.C.

The Moroccan dream

LA répartition géographique des demandeurs de la carte de séjour de la deuxième vague de régularisation dément tous les pronostics. Contrairement à ce que l'on peut imaginer, les régions où se rassemblaient les migrants avant de prendre d'assaut les présides de Melilla et de Ceuta ne concentrent pas le plus gros des dossiers des demandeurs. C'est plutôt Casablanca qui arrive en tête avec le dépôt de 22,84% de l'ensemble des demandes. Elle est suivie de Tanger-Assilah, de Rabat, de Marrakech et Salé. Si les dossiers sont déposés dans ces provinces, cela montre que les migrants sont installés dans ces villes.

Donc le projet des candidats à l'émigration vers l'Europe s'est estompé. Ils ont ainsi décidé de vivre le «rêve marocain».❑

«Comprendre, anticiper et agir»

L'INITIATIVE proposée par le Roi a porté sur la création d'un Observatoire africain de la migration qui aura pour mission de développer l'échange d'information entres les pays africains. Cet Observatoire, dont le travail sera basé sur le triptyque «comprendre, anticiper et agir», devra favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires. Le poste d'Envoyé spécial de l'UA chargé de la migration a été proposé. Son titulaire aura pour mission de «coordonner les politiques de l'Union dans ce domaine».❑

Umnia Bank أُمنية بنك

ليطمئن قلبي

Où que vous soyez dans le monde, ouvrez votre compte chez la première banque participative au Maroc

NOUVELLE APPLICATION

Download on the App Store

ANDROID APP ON Google play

+212 5 22 64 62 64

umniabank.ma